

# RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE D'AUDIT EXERCICE 2010

---

En application de l'article 66 des Statuts de la BEAC, le Comité d'Audit présente ci-dessous son rapport d'activité relatif à l'exercice 2010.

## 1. ELEMENTS D'ENSEMBLE

Ainsi que l'illustre le tableau repris en annexe 1 et retraçant l'historique de ses réunions, le Comité d'Audit de la BEAC s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2010, soit autant que l'année précédente. Cette fréquence s'explique en grande partie par les suites apportées aux détournements du Bureau Extérieur de Paris (BEP) : continuation des enquêtes, veille sur les procédures judiciaires en cours, élaboration et mise en œuvre des mesures consécutives à ces événements (audits, suivi des recommandations et du plan d'action de la Banque).

Au total, les membres du comité se seront réunis 23 jours au cours de l'exercice, dont 4 pour le dépouillement d'appel d'offres relatifs à des audits à réaliser au sein de l'Institution, 11 pour l'examen de textes divers (code des marchés, textes intéressant les Inspecteurs) et les suites apportées aux enquêtes sur le BEP.

Le Comité d'Audit a consacré 10 jours à ses travaux ordinaires, mais n'a toujours pas pu, à cette occasion, examiner l'arrêté des comptes 2010 en réunion mixte avec le collège des censeurs et les commissaires aux comptes, contrairement à son souhait premier.

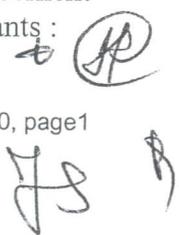
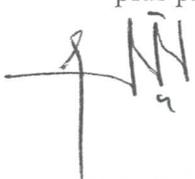
Au demeurant, n'ont toujours pas pu être abordés les points pourtant prévus dans le plan d'activité et concernant l'examen des textes sur les délégations de pouvoir et les délégations de signature.

## 2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations émises au cours de l'exercice 2010 font l'objet d'un relevé figurant en annexe 2.

Le Comité d'Audit constate avec satisfaction qu'environ les 4/5<sup>èmes</sup> de ses recommandations ont été suivies d'effet, notamment en ce qui concerne l'affaire du Bureau extérieur de Paris.

Il y a lieu de mettre particulièrement en évidence les points suivants qui concernent plus précisément les dispositifs de contrôle dans leur ensemble et qui sont encore pendants :



- l'invitation renouvelée aux services de la Banque pour qu'ils ne fassent plus obstacle aux contrôles externes ; le Comité d'Audit a dû même proposer que des sanctions soient prises à l'encontre des responsables récalcitrants ;

- la demande, maintes fois exprimée, de renforcement des capacités du contrôle interne, en particulier l'augmentation des effectifs, afin d'atteindre, dans un délai acceptable, le ratio minimum de 1 % du personnel total de la BEAC ;

- l'abandon de la présence des inspecteurs dans le processus de destruction des billets usés pour 2010, et des passations de service, problématiques qui n'intéressent que les services de gestion ;

- l'institution dans tous les services centraux et les agences de la Banque d'une cellule de contrôle interne des opérations, ainsi qu'elle était déjà définie dans la recommandation 4.1. du Comité d'Audit figurant dans son rapport en date du 26 septembre 2008 et déjà instaurée par une décision du gouverneur (n° 15/GL) en date du 3 juillet 2003, mais jamais mise en application ; à cet égard, le Comité d'Audit se félicite des avancées impulsées par le Gouvernement de la Banque mais s'interroge sur l'articulation qui sera retenue entre ces cellules et les services de la DGCG ;

- la mise aux normes dans les statuts de la Banque, en conformité avec les standards internationaux, des missions des Commissaires aux Comptes.

### 3. AUTO EVALUATION DU COMITE

On trouvera en annexe 3 une auto évaluation du Comité à partir du formulaire proposé par l'Audit Committee Institute, parrainé par KPMG.

L'auto évaluation fait ressortir les points principaux suivants :

- le Comité d'Audit constate que ses travaux ont été souvent effectués dans l'urgence et que ses membres ne prennent souvent connaissance des dossiers que séance tenante, ce qui rend ses travaux moins efficaces.

- si des améliorations notables ont été constatées sur le plan matériel, notamment pour ce qui concerne les moyens informatiques, ses conditions de travail demeurent limitées :

- absence de moyens matériels qui permettraient notamment la conservation sur place des archives, chacun des membres étant amené à les conserver par devers lui et transporter ainsi des dossiers parfois volumineux de retour dans son pays ;
- absence de secrétariat permanent.

Dans le prolongement de ces constatations, il convient de noter que les convocations du comité s'effectuent encore souvent dans l'urgence. Il a du reste décidé de fixer de son propre chef la date des réunions ordinaires.

- le Comité d'Audit, très sollicité par des travaux extraordinaires, ne peut examiner de façon approfondie les dossiers qui lui sont normalement dévolus (cf. supra) ;

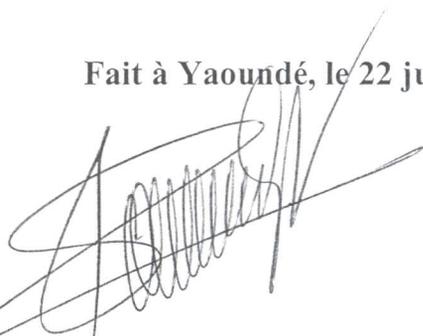
- le Comité d'Audit ne peut approuver ni la nomination, ni la révocation des principaux responsables du contrôle interne de la BEAC (DGCG, chefs de service), alors qu'il « contrôle les organes de contrôle » de la Banque (article 65 des Statuts de la BEAC) ;

- enfin le Comité d'Audit n'a pas encore eu l'opportunité de se doter d'une charte propre.

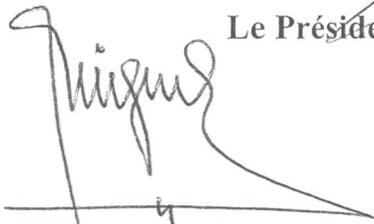
Le Comité d'Audit se félicite de ce que les changements intervenus en début d'année ont permis de porter à quatre par an le nombre de ses séances ordinaires, au lieu de deux précédemment. Le Comité entend bien profiter de cette extension pour élaborer sa charte d'audit et disposer de plus de temps pour effectuer ses travaux courants.

De tout ce qui précède, le Comité d'Audit entend apporter des améliorations à la conduite et à l'exercice de ses missions au cours des prochaines années, grâce notamment à la mise en place d'un programme de formation, au recours à l'expert extérieur désormais désigné, sa relation désormais institutionnalisée avec la DGCG ainsi que la création d'un secrétariat permanent.

Fait à Yaoundé, le 22 juin 2011



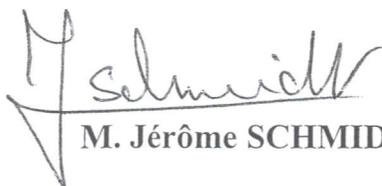
Le Président : M. Augustin FEIGOUTO



M. Miguel ENGONGA OBIANG



M. Jean-Raymond DIRAT



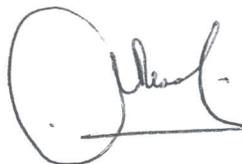
M. Jérôme SCHMIDT



M. TAHIR SOULEYMAN HAGGAR



M. Louis ALEKA-RYBERT



M. Salomon Francis MEKE

M. Stéphane REZETTE

## HISTORIQUE DES REUNIONS DU COMITE D'AUDIT EN 2010

| Type de réunion | Lieu    | Date             | Sujets   |
|-----------------|---------|------------------|--|
| Extraordinaire  | Yaoundé | 2 au 3/02/2010   | Dépouillement des dossiers d'appel d'offres et au choix du cabinet chargé de réaliser l'audit spécial des procédures comptables, de gestion et de contrôle budgétaires au siège de la BEAC et de certaines opérations et transactions du compte d'opérations   |
| Extraordinaire  | Yaoundé | 29 au 31/03/2010 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des termes de référence de l'Audit des marchés importants passés par la BEAC au cours des 10 dernières années ;</li> <li>- Dépouillement de l'appel d'offre de l'Audit de la salle des marchés;</li> <li>- Examen du dossier de passation de service entre les Gouverneurs entrant et sortant;</li> <li>- Examen du projet du Statut Particulier des Inspecteurs ;</li> <li>- Examen du rapport trimestriel du Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action de la BEAC ;</li> <li>- Examen et adoption des projets de la Charte d'Audit de la Direction Générale du Contrôle Général et du Code de Déontologie des Inspecteurs.</li> </ul>       |
| Ordinaire       | Yaoundé | 24 au 28/05/2010 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du rapport annuel de l'audit interne et suivi des recommandations de l'audit interne ;</li> <li>- Suivi de l'exécution du programme annuel de la DGCG ;</li> <li>- Suivi du plan d'action de la BEAC (principales mesures) issu de la déclaration du Conseil Administration en date du 26 octobre 2009 ;</li> <li>- Examen du rapport provisoire du Cabinet CAC ;</li> <li>- Examen des projets du Code des Marchés et du Manuel des Procédures de Passation des Marchés de la Banque ;</li> <li>- Coût additionnel SYSCOBEAC ;</li> <li>- Divers(possibilité de monnayer les jours de congés non pris par les agents ; audit portant sur les signes monétaires)</li> </ul> |
| Extraordinaire  | Douala  | 22 au 23/06/2010 | - Examen du code des marchés et manuel des procédures et audit des grands marchés ;  |

|                |         |                    |   |
|----------------|---------|--------------------|---|
|                |         |                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen du rapport du cabinet CAC ;</li> <li>- Rapport du groupe de travail sur l'exploitation du disque dur de Monsieur NDZAMBA, du BEP .</li> </ul>   |
| Extraordinaire | Yaoundé | 27 au 29/07/2010   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépouillement des soumissions sur l'appel d'offres relatif à l'audit des marchés importants passés par la BEAC</li> <li>- Réalisation des mesures relevant du Comité d'Audit inscrites dans le Plan d'Action et les clauses de sauvegarde du FMI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du Rapport d'activité</li> <li>Réactions aux points soulevés dans le rapport CAC</li> <li>- Propositions sur les actions à entreprendre pour les aspects des TDRs initiaux non couverts par l'audit CAC</li> </ul> </li> <li>- Examen des textes particuliers concernant les auditeurs internes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte d'audit</li> <li>- Code de déontologie</li> </ul> </li> <li>- Examen des conclusions préliminaires sur l'enquête du disque dur de Monsieur NDZAMBA</li> <li>- Divers (Point d'information sur les auditions réalisées par le Doyen des Juges à LIBREVILLE (constitution partie civile BEAC) sur l'affaire du BEP ; Point d'information du Comité de Suivi ; Mesure 4c du plan d'action de la BEAC</li> </ul> |
| Extraordinaire | Paris   | 30/09 au 1/10/2010 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen et approbation du projet de statut particulier des inspecteurs de la BEAC ;</li> <li>- Examen des amendements du Gouvernement de la BEAC aux projets de Code de déontologie et de Charte d'Audit de la BEAC ;</li> <li>- Approbation du rapport d'activité du Comité d'Audit ;</li> </ul>   |
| Extraordinaire | Yaoundé | 19 au 21/10/2010   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation du rapport du Cabinet CAC ;</li> <li>- Dépouillement des soumissions sur les appels d'offres relatifs, d'une part, à l'audit informatique de l'application SYSCOBEAC, et d'autre part, pour l'externalisation partielle de la fonction d'audit interne des activités de la BEAC relatives : aux opérations de la salle des marchés, aux opérations du système de paiement SWIFT et aux opérations comptables ;</li> <li>- Examen des modalités pratiques de recrutement d'un cabinet pour assister le Comité d'Audit en matière d'audit ;</li> </ul>  |

|           |         |                  |   |
|-----------|---------|------------------|---|
|           |         |                  | - Divers (Point d'information sur les auditions réalisées par le Doyen des Juges d'instruction à LIBREVILLE (constitution partie civile BEAC) sur l'affaire du BEP, du 14 juin au 9 juillet 2010 ; Point d'information du Comité de Suivi ; Mesure 4c du plan d'action de la BEAC, sur l'auditeur assistant le Comité d'Audit)  |
| Ordinaire | Yaoundé | 23 au 25/11/2010 | - Activités de la Direction Générale du Contrôle Général :<br>- Point sur les activités de 2010,<br>- Programme des activités de 2011 ;<br>- Suivi des Affaires du Bureau Extérieur de Paris ;<br>- Suivi des recommandations précédentes des différents organes de contrôle ;<br>- Suivi du plan d'action de la BEAC ;<br>- Projet de plan d'activité du Comité d'Audit pour 2011 ;<br>- Désignation du nouveau président du Comité d'Audit ;<br>- Divers (dépouillement des plis financiers en présence du Censeur du Siège). |

Handwritten mark resembling a stylized 'M' or 'N' with a vertical line extending downwards.

Handwritten signature or mark.

Handwritten mark resembling a stylized 'S' or 'Z'.

Handwritten mark resembling a stylized 'P' or 'R'.

Handwritten signature or initials.

Handwritten mark resembling a stylized 'S' or 'Z'.

Handwritten mark resembling a stylized 'S' or 'Z'.